



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

Laos

Question écrite n° 78105

### Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des populations hmongs réfugiées dans les montagnes du Laos. Un reportage « La guerre secrète au Laos », diffusé par France 2 au mois de juin dernier, a révélé une campagne d'extermination, menée en toute impunité depuis trente ans contre des milliers de personnes hmongs par les dirigeants du parti unique au pouvoir en République démocratique du Laos. Au-delà de l'émotion qu'elles ont suscitée, ces images d'hommes, de femmes et d'enfants, traqués par les autorités laotiennes et vietnamiennes, ont à juste titre profondément indigné et révolté les téléspectateurs. La population hmong est contrainte de vivre cachée dans la jungle pour avoir servi auprès de l'armée française à l'époque de la guerre d'Indochine, puis sous les ordres de l'armée américaine durant la guerre du Vietnam. A ce jour, aucune démarche efficace ne semble avoir abouti sur le plan international pour venir en aide à ces populations en danger. Aussi il lui demande de bien vouloir préciser les actions diplomatiques engagées ou envisagées dans ce dossier afin que cesse cette répression atroce.

### Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique du Laos un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part à nos côtés aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer, et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique du Laos est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte aide humanitaire et au développement. Celle-ci vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées et à lutter contre la pauvreté quelle que soit leur origine ethnique. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 de la France plus de 15,5 millions d'euros. Nos concours sont mis en oeuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations unies, notamment le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Dord](#)

**Circonscription :** Savoie (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78105

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Question publiée le :** 15 novembre 2005, page 10420

**Réponse publiée le :** 13 décembre 2005, page 11501